

RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00196

Numéro SIREN : 430 355 495

Nom ou dénomination : C'PRO GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2018 sous le numéro de dépôt A2018/001180

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....  
..... ROMANS SUR ISERE



722760

**Dénomination :** C'PRO GROUPE  
**Adresse :** 53 avenue Des Langories 26000 Valence -FRANCE-  
  
**n° de gestion :** 2000B00196  
**n° d'identification :** 430 355 495  
  
**n° de dépôt :** A2018/001180  
**Date du dépôt :** 07/03/2018

**Pièce :** Rapport du commissaire aux apports du  
05/03/2018



722760

013196

A1186

**FRANCK VERILHAC**

**Commissaire aux Comptes  
Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Grenoble**

---

TRIBUNAL  
ROMANS LE

**7 - MARS 2018**

**C'PRO GROUPE**

**Société par actions simplifié  
Au capital de 15.205.320 €  
Siège social 53 Avenue des Langories  
26000 VALENCE**

**RCS DE ROMANS : 430.355.495**

**Rapport du Commissaire aux Apports sur la valeur des apports effectués par :  
- Monsieur Patrick ROCHE**

39 rue des Malles-26240 SAINT VALLIER

☎ Tél. 06 85 73 05 25

E-mail : franck.fvc@wanadoo.fr

SIRET 432 317 006 000 42

**FRANCK VERTHAC**

**39 rue des Malles-26240 SAINT VALLIER**

**☎ Tél. 06 85 73 05 25**

**E-mail : [franck.fvc@wanadoo.fr](mailto:franck.fvc@wanadoo.fr)**

**SIRET 432 317 006 000 42**

**FRANCK VERILHAC**

**C'PRO GROUPE**

**Société par actions simplifiée  
Au capital de 15.205.320 €  
Siège social 53 Avenue des Langories  
26000 VALENCE**

**RCS DE ROMANS : 430.355.495**

**Rapport du Commissaire aux Apports sur la valeur des apports effectués par :**  
**- Monsieur Patrick ROCHE**

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision des associés en date du 07 février 2018, concernant l'apport des actions de :

**- Monsieur Patrick ROCHE**

j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 alinéa 1er du Code de commerce.

Sur la base de la valeur des apports arrêtée dans le projet de contrat d'apport en nature qui m'a été présenté. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers éventuellement stipulés. A cet effet j'ai effectué mon intervention sur la base des diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission ; Ces diligences imposent, d'une part, d'apprécier la valeur des apports, de s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et de vérifier qu'elle correspond au montant de l'augmentation de capital social de la société bénéficiaire de l'apport, d'autres part, d'apprécier les avantages particuliers éventuellement stipulés.

39 rue des Malles-26240 SAINT VALLIER

☎ Tél. 06 85 73 05 25

E-mail : franck.fvc@wanadoo.fr

SIRET 432 317 006 000 42

# FRANCK VERILHAC

## **I – Présentation de l'opération et description des apports.**

### **1.1 Le propriétaire des titres Monsieur Patrick ROCHE.**

Monsieur Patrick ROCHE est né à LAMASTRE le 9 août 1968 et demeure impasse des Chenilles-07130 TOULAUD-

Monsieur Patrick ROCHE possède la pleine propriété des titres pour les avoir reçues dans le cadre de l'augmentation de capital social de la société C'PRO intervenue le 21 décembre 2011- Monsieur Patrick ROCHE possède 217 actions de la société C'PRO

### **1.2 Les titres de la société apportée, la société C'PRO**

Les titres apportés sont les titres de la société C'PRO, société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 euros, dont le siège social est situé 53 avenue de Langories-26000 VALENCE, immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 381.228.386.

Le Président est la société C'PRO GROUPE.

Cette société a pour objet notamment :

L'achat, la vente, la représentation, la location, la distribution, la commercialisation sous toutes ses formes, l'installation, l'entretien, la réparation et la maintenance de tous matériels, programmes, logiciels et progiciels dans les domaines de l'impression, de la reprographie et de la bureautique.

### **1.3 La société bénéficiaire des apports la société C'PRO GROUPE**

La société bénéficiaire des apports est la société C'PRO GROUPE, Société par actions simplifiée au capital de 15 120 000 euros, dont le siège social est 53 avenue des Langories-26000 valence- La société est immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 430.355.495 depuis le 18 avril 2000

Le Président est Mr Pierre-Eric BRENIER

Elle a pour notamment principales activités :

- L'activité de centrale d'achat de tous produits, gestion de stocks de marchandises, centrale de référencement
- Toutes prestations de services dans les domaines de la comptabilité, l'informatique, le marketing, le recrutement de personnel, le management, les services techniques et de maintenance, la logistique, la dispatch et dans tous domaines ayant trait à la gestion et aux services aux entreprises-
- Toutes opérations de gestion financière, gestion, prises et cessions de participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme ; l'acquisition, la cession et la gestion de tous droits immobiliers.

Le capital social est composé de 112 000 actions de 135 euros de valeur nominale.

39 rue des Malles-26240 SAINT VALLIER

☎ Tél. 06 85 73 05 25

E-mail : franck.fvc@wanadoo.fr

SIRET 432 317 006 000 42

# FRANCK VERILHAC

## 1.4 Evaluation des apports et rémunération

### 1.4.1 Evaluation des apports

Dans le cadre du Fond Commun de Placement d'entreprise et de la mise en place du plan d'épargne groupe du Groupe C'PRO, il a été défini par un expert-indépendant une méthode de valorisation de la société C'PRO GROUPE et de l'ensemble de ses filiales. Cette opération ne s'inscrit pas dans le dispositif FCPE, mais les parties conviennent de valoriser les titres des sociétés C'PRO et C'PRO GROUPE par référence à cette méthode de valorisation, corrigée du fait des spécificités de cette opération comme il est précisé ci-après :

Ainsi les Parties acceptent comme base de valorisation :

- pour la valorisation des titres de la société C'PRO, la Méthode de Valorisation appliquée aux vues des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- pour la valorisation des titres de la société C'PRO GROUPE, la Méthode de Valorisation appliquée aux vues des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017, compte non tenu des distributions de dividendes réalisées au titre de cet exercice, du fait de la reconstitution d'un bénéfice depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017 et jusqu'à la date de ce jour.

Et, du fait des participations extrêmement minoritaires détenues par Monsieur Patrick ROCHE dans le capital social de la société C'PRO et celles extrêmement minoritaires qu'il détiendra dans C'PRO GROUPE, d'appliquer à la Valorisation de Référence ci-avant déterminée une décote de minorité fixée d'un commun à 20%.

Par application de cette méthode de valorisation et pour 100% des actions :

- La société C'PRO est évaluée à 45.234.500 €, soit une valorisation par action, en arrondi, de 1.809,38 € (mille huit cent neuf euros et trente-huit centimes),
- la société C'PRO GROUPE est évaluée à 69.501.600 €, soit une valorisation par action, en arrondi, de 620,55 € (six cent vingt euros et cinquante-cinq centimes), soit 135 euros de valeur nominale et 485,55 €, en arrondi, de prime d'émission par action.

En conséquence, les 217 actions de la société C'PRO détenues par Monsieur Patrick ROCHE sont valorisées à :  $217 * 1.809,38 \text{ €} = 392.635,46 \text{ €}$  (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent trente-cinq euros et quarante-six centimes)

### 1.4.2 Rémunération

En rémunération de l'Apport de 217 actions de la société C'PRO par Monsieur Patrick ROCHE, soit au total une valeur d'apport de 392.635,46 €, il sera attribué à cet Apporteur :

- 632 Actions Nouvelles de la société C'PRO GROUPE, Bénéficiaire, d'une valeur nominale de 135 euros chacune émises avec prime de 485,55 € chacune, à créer par

39 rue des Malles-26240 SAINT VALLIER

☎ Tél. 06 85 73 05 25

E-mail : franck.fvc@wanadoo.fr

SIRET 432 317 006 000 42

## FRANCK VERILHAC

augmentation de capital social d'un montant de 85.320 euros en nominal et de 306.867,60 euros de prime d'émission.

- Une soulte de 447,86 € (quatre cent quarante-sept euros et quatre-vingt-six centimes) représentant 0,52% de la valeur nominale des titres reçus et qui sera portée au compte courant d'associé de Monsieur Patrick ROCHE dans les comptes de la société C'PRO GROUPE.

Les montants en nominal et prime d'émission seront libérés entièrement et immédiatement du fait de l'apport consenti.

### ***1.4.3 Augmentation de capital***

En conséquence de cet apport d'un montant total de 392.635,46 €, le capital social du Bénéficiaire sera porté de 15.120.000 € à la somme de 15.205.320 €, par création de 632 Actions Nouvelles de 135 euros de valeur nominale émises avec prime de 485,55 € chacune.

Il sera donc divisé en 112.632 actions de 135 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La prime d'émission sera inscrite au passif de la société C'PRO GROUPE et sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux. La collectivité des associés pourra lui donner toute affectation qui lui agréera.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance au jour de l'assemblée générale extraordinaire qui décidera et constatera la réalisation de l'augmentation de capital social.

Ces actions qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions existantes du Bénéficiaire et jouiront des mêmes droits à compter de la même date.

### **1.5 Conditions suspensives**

L'apport devra être approuvé par les associés de la société C'PRO GROUPE au plus tard le 31 03 2018.

### **1.6 Aspects fiscaux : Engagement de Monsieur Patrick ROCHE**

le présent apport est réalisé sous le bénéfice du régime fiscal du sursis d'imposition prévu par l'article 150-0 B du Code général des impôts.

39 rue des Malles-26240 SAINT VALLIER

☎ Tél. 06 85 73 05 25

E-mail : franck.fvc@wanadoo.fr

SIRET 432 317 006 000 42

**FRANCK VERILHAC**

## **II - Diligences et appréciation de la valeur des apports.**

Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée, j'ai mis en œuvre les diligences suivantes :

- Contrôle de la réalité des apports effectués à la société C'PRO GROUPE par :
- Monsieur Patrick ROCHE
- Analyse de la valeur proposée,
- Vérification de l'absence de faits ou d'évènement susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

## **CONCLUSION**

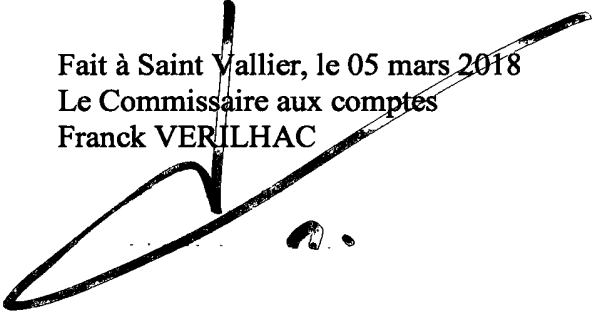
Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports, s'élevant à 392 635.46 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que cet apport est au moins égal au montant de l'augmentation du capital social envisagée de la société C'PRO GROUPE. ;

Les apports qui précèdent ne deviendront définitifs qu'au jour de la réalisation des conditions suspensives.

Soit au plus tard le 31 mars 2018 ; à défaut, le présent acte sera considéré comme caduc, sans indemnité de part ni d'autre.

Il n'a pas été stipulé d'avantage particulier.

Fait à Saint Vallier, le 05 mars 2018  
Le Commissaire aux comptes  
Franck VERILHAC



39 rue des Malles-26240 SAINT VALLIER

Tél. 06 85 73 05 25

E-mail : franck.fvc@wanadoo.fr

SIRET 432 317 006 000 42

